



## RÉSOLUTION adoptée à l'unanimité (1 abstention) Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2008

Société pédagogique genevoise

### Fonctionnement de l'enseignement primaire – rentrée 2008

#### Considérant

- Les résolutions adoptées aux AG des 31 janvier 2006, 12 juin 2007 et 6 décembre 2007 ;
- L'ensemble des travaux effectués par la commission du fonctionnement depuis septembre 2005 et les retours effectués aux AG ou au Conseil représentatif par les délégué-e-s ;
- La volonté, par ce changement de structures, de voir s'améliorer la qualité de l'école primaire genevoise en augmentant le soutien de proximité aux enseignants et les chances de réussite de tous les élèves,

*Les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 23 avril 2008,*

- **Constatent** que les conditions de réussite nécessaires à l'introduction d'un nouveau fonctionnement à la rentrée 2008, définies par le département et le syndicat, ne sont à ce jour pas remplies :  
En effet, sur les huit énoncées, seules deux ont été concrétisées (la formation des directeurs et le règlement du Conseil d'établissement) ; deux partiellement (autonomie et Observatoire) et quatre pratiquement pas (équipes de direction, information des acteurs, redéfinition des régions et enseignement spécialisé) ;
- **Dénoncent** l'incapacité des services à démontrer, chiffres à l'appui, que les garanties données par le chef du département seront honorées (conservation de toutes les ressources actuelles de l'enseignement primaire et taux d'encadrement à 17 au maximum) ;
- **S'opposent** aux baisses de postes annoncées (fermetures de classes, formateurs, maîtres d'appui, etc.) et s'offusquent des promesses non tenues (postes de maîtres spécialistes, maîtres-adjoints, scénario réduit à 91 établissements sans négociation, etc.).

*En conséquence, les membres déclarent ne pas pouvoir soutenir le projet de nouveau fonctionnement en l'état.*

*Ils rappellent à la direction générale et au département leurs engagements et les exhortent à obtenir et à réaliser (d'ici à fin juin) les moyens et objectifs suivants :*

- Attribution de **maîtres-adjoints** dans toutes les écoles (164) qui forment les établissements (91) : sous forme de postes (25-100%) pour les établissements de plus de 16 classes ; sous forme d'enveloppes de périodes de décharges (3-10) pour les autres ; une **indemnité** est versée pour cette fonction ;
- Conservation des postes de **formateurs** du CeFEP (remplacement de tous les départs) ;
- Fermetures de classes limitées à la stricte différence du nombre d'**élèves** entre 2007 et 2008 (-255 élèves = -13 classes) ;
- Maintien des postes actuels de **maîtres d'appui** (GNT) ;
- Appel d'offres pour des postes à 100% de **responsables** de disciplines spéciales (arts visuels, éducation musicale et physique) et annonce écrite de l'octroi de postes **MS** supplémentaires dans le budget 2009 (promesse du 3 avril 2007 différée) ;
- Calcul du **taux d'encadrement** hors réseau d'enseignement prioritaire (REP) ;
- Octroi de ressources suffisantes pour permettre au futur **Observatoire** de répondre en permanence, en particulier aux sollicitations du terrain ;
- Garanties écrites du chef du département quant aux prérogatives de la **commission du fonctionnement**, appelée à poursuivre ses travaux ;
- Mise en place négociée d'une véritable instance de concertation sur le fonctionnement de l'**enseignement spécialisé**.

*Les membres de l'association professionnelle demandent aux délégué-e-s de préparer un exposé de la situation pour l'AGO du 3 juin 2008 afin de prendre position et de prévoir également, si nécessaire, une ultime AG extraordinaire fin juin.*

*En l'absence d'avancées significatives dans le délai imparti, les membres déclarent d'ores et déjà qu'ils s'opposeront à la mise en place du nouveau fonctionnement et useront de moyens d'action pour contrecarrer un projet inabouti et, par définition, allant à fin contraire des intérêts des élèves et des enseignant-e-s.*